

# 7e Réunion interrégionale des commissions nationales pour l'UNESCO

## Résumé Exécutif

Organisée par la Commission suisse pour l'UNESCO et le Secrétariat de l'UNESCO, la 7e réunion interrégionale des commissions nationales pour l'UNESCO s'est déroulée du 22 au 25 février 2021. Elle a rassemblé près de 450 participants issus de quelque 150 commissions nationales pour l'UNESCO, de délégations permanentes et du Secrétariat, et s'est tenue en ligne, avec une interprétation en français, en anglais, en arabe et en espagnol.

Malgré le report de la rencontre, initialement prévue en mai 2020 à Lugano, les objectifs de la 7e réunion interrégionale ont été maintenus, avec certaines adaptations liées au calendrier. Le programme de la réunion est présenté en annexe I au rapport final intégral. Le présent résumé analytique présente les recommandations émises pour chacun des trois objectifs, décrits ci-dessous.

- Le [premier objectif](#) était de contribuer tel que prévu à l'élaboration, actuellement en cours, du projet de la prochaine [stratégie à moyen terme pour la période 2022-2029 \(41 C/4\) ainsi que du projet de programme et de budget pour la période 2022-2025 \(41 C/5\)](#), en commentant collectivement les propositions préliminaires de la directrice générale à la lumière des suggestions formulées lors des consultations régionales et sous-régionales ainsi que de [la décision 210 EX/22](#) du Conseil exécutif.
- Le [deuxième objectif](#) était d'échanger sur le rôle des commissions nationales de l'UNESCO au service du renforcement de la mise en œuvre concrète des programmes de l'organisation, et de fournir au Secrétariat et aux États membres des recommandations communes des commissions nationales à inclure dans le rapport de synthèse sur la transformation stratégique de l'organisation comme demandé dans la décision [210 EX/5.III.D](#).
- Le [troisième objectif](#) était de partager les expériences sur des actions entreprises ou des initiatives prévues par les commissions nationales, en particulier celles ayant une dimension de coopération sous-régionale, régionale, transrégionale et interrégionale et/ou une dimension intersectorielle marquée sur le plan thématique, ainsi que sur des projets concernant la réponse à la pandémie de COVID-19, la valorisation de l'Agenda 2030 ou encore les défis et les opportunités de la numérisation.
- Dix-sept commissions nationales ont présenté leurs projets déjà réalisés ou programmés. Toutes les présentations de projet sont publiées sur le [site Internet](#) de la réunion.

## Premier objectif

Le **premier objectif** était de contribuer tel que prévu à l'élaboration, actuellement en cours, du projet de la prochaine stratégie à moyen terme pour la période 2022-2029 (41 C/4) ainsi que du projet de programme et de budget pour la période 2022-2025 (41 C/5), en commentant collectivement les propositions préliminaires de la directrice générale à la lumière des suggestions formulées lors des consultations régionales et sous-régionales ainsi que de la décision 210 EX/22 du Conseil exécutif.

### Principales recommandations sur le rôle des commissions nationales pour le 41 C/4 :

- Renforcer le multilatéralisme ainsi que les partenariats avec les parties prenantes concernées, telles que les jeunes et la société civile, par un positionnement stratégique des commissions nationales en tant qu'instances de coordination clés au niveau national.
- Donner aux commissions nationales les moyens d'être les principaux agents du changement au niveau national, afin d'accélérer la réponse de l'UNESCO aux défis mondiaux.
- Impliquer les commissions nationales dans la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de l'organisation, dans une approche fondée sur les droits de l'homme.

### Principales recommandations sur la collaboration intersectorielle pour le 41 C/5 :

- La planification intersectorielle et la mise en œuvre d'approches multidisciplinaires holistiques pour aborder les enjeux transversaux devait être améliorées.
- Des visions claires et stratégiques de la collaboration intersectorielle devraient être développées afin de tirer parti du potentiel intrinsèque des commissions nationales à relier leurs programmes, leurs réseaux et leurs partenariats, y compris entre elles, pour atteindre les cibles des ODD.
- La collaboration intersectorielle devrait être encouragée et appliquée à un niveau régional ou sous-régional dans une approche « Une UNESCO » (siège de l'UNESCO, bureaux hors siège, bureaux régionaux, commissions

nationales) afin que la coopération internationale soit mise au service de toutes les parties prenantes, la multidisciplinarité pouvant nécessiter des capacités différentes.

- Exploiter les capacités et partager les bonnes pratiques en vue de répondre dans une perspective pluridisciplinaire aux défis tels que ceux posés par la pandémie de COVID-19, notamment en renforçant les consultations et l'échange de connaissances par l'intermédiaire des plateformes déjà disponibles, comme les réseaux régionaux et interrégionaux des commissions nationales, de manière inclusive et en tirant profit des nouveaux outils numériques.
- Un appui supplémentaire devrait être apporté aux réseaux institutionnels, tels que les écoles associées, les clubs et les chaires, en demandant à l'UNESCO de soutenir davantage le réseau des écoles associées et le programme UNITWIN (ainsi avec la création d'une unité spéciale pour les deux).
- La jeunesse devrait constituer une priorité dans l'ensemble des stratégies et des documents, plutôt que faire l'objet d'une stratégie distincte.

#### **Principales recommandations sur les partenariats pour le 41 C/5 :**

- Le système des commissions nationales devrait être pleinement considéré, en tant qu'avantage comparatif de l'organisation pour la mise en œuvre des programmes.
- Les États membres devraient utiliser le rôle de conseil des commissions nationales auprès des organes directeurs nationaux et de l'UNESCO, et renforcer la capacité des commissions nationales à réaliser efficacement leur mandat.
- Intensifier et consolider la collaboration du Siège et des bureaux hors Siège de l'UNESCO avec les commissions nationales pour identifier leurs priorités et appuyer la mise en œuvre de leurs projets (ainsi avec plans nationaux).
- Mobiliser le réseau et les parties prenantes de l'UNESCO, y compris les centres de catégorie 2.
- Mobiliser les jeunes du monde entier pour qu'ils interagissent, s'engagent et s'impliquent dans les réunions et les autres initiatives de l'UNESCO.
- Etablir et consolider des partenariats avec les institutions, la société civile, le secteur privé, les plateformes et réseaux de dimension nationale, régionale et internationale, en s'attachant à les conforter, ou tirer parti des partenariats qui émergeront de la nouvelle stratégie pour les partenariats de l'UNESCO.

#### **Principales recommandations sur la coopération internationale pour le 41 C/5 :**

- Les commissions nationales pourraient renforcer et consolider leur collaboration et se soutenir mutuellement

a. en redoublant d'efforts en matière de renforcement des capacités, d'organisation de séminaires communs, de célébrations d'événements internationaux, de partage de bonnes pratiques et d'encouragement d'initiatives conjointes aux niveaux régional et interrégional ;

- b. en faisant davantage usage de leurs réseaux actifs pour soutenir les désignations (ndr : les sites/éléments labellisés UNESCO) et partenaires à participer à la coopération et au dialogue au niveau international.
- Développer des outils de gestion de projet ainsi que des indicateurs de performance qualitatifs et quantitatifs pour guider l'amélioration du travail international conjoint et les mettre à la disposition des commissions nationales.
  - Établir et coordonner une base de données d'experts aux niveaux régional et international, dans divers domaines éducatifs, scientifiques, culturels et technologiques et la mettre à la disposition des commissions nationales.
  - Accroître l'usage de la plateforme en ligne pour le partage d'informations et bonnes pratiques, ainsi que pour amorcer des initiatives conjointes.

#### **Principales recommandations sur la visibilité pour le 41 C/5 :**

- L'UNESCO devrait accroître la visibilité du travail des commissions nationales par des campagnes de sensibilisation sur les réseaux sociaux.
- Les commissions nationales devraient travailler sur un système de communication empruntant le style narratif (« tell a story ») pour communiquer sur l'UNESCO à un niveau national.

#### **Principales recommandations sur le format des 41 C/4 et 41 C/5 :**

- Le C/5 devrait intégrer des indicateurs de performance quantitatifs et qualitatifs plus clairs et mieux adaptés afin de mesurer l'impact à long terme et les résultats obtenus pour tous les groupes de la société.
- Les C/4 et C/5 devraient inclure des informations sur les rôles des commissions nationales dans la planification et la mise en œuvre effectives des programmes de l'UNESCO, notamment en vue de renforcer la collaboration intersectorielle et les partenariats.
- Les C/4 et C/5 devraient être plus ciblés, concis et mieux structurés, contenir des diagrammes et des graphiques, en adoptant un style et un format des documents adaptés aux besoins des différents groupes cibles.
- Les documents doivent être traduits dans les langues officielles de l'UNESCO et être faciles à utiliser.

## Deuxième objectif

Le **deuxième objectif** était d'échanger sur le rôle des commissions nationales de l'UNESCO au service du renforcement de la mise en œuvre concrète des programmes de l'organisation, et de fournir au Secrétariat et aux États membres des recommandations communes des commissions nationales à inclure dans le rapport de synthèse sur la transformation stratégique de l'organisation comme demandé dans la décision 210 EX/5.III.D.

### Principales recommandations sur la transformation stratégique :

- Donner les moyens et pleinement engager les réseaux de l'UNESCO dans l'exécution des activités de l'UNESCO.
- Consolider la coopération avec les commissions nationales pour dynamiser, impliquer et mobiliser davantage les réseaux de l'UNESCO.
- Poursuivre l'utilisation du document de vision « [Les commissions nationales pour un multilatéralisme renouvelé](#) », par les commissions nationales elles-mêmes et par le Secrétariat de l'UNESCO dans le travail de suivi de la transformation stratégique (annexe III du rapport final complet de la 7e réunion interrégionale des commissions nationales pour l'UNESCO).

## Troisième objectif

Le troisième objectif était de partager les expériences sur des actions entreprises ou des initiatives prévues par les commissions nationales, en particulier celles ayant une dimension de coopération sous-régionale, régionale, transrégionale et interrégionale et/ou une dimension intersectorielle marquée sur le plan thématique, ainsi que sur des projets concernant la réponse à la pandémie de COVID-19, la valorisation de l'Agenda 2030 ou encore les défis et les opportunités de la numérisation.

Dix-sept commissions nationales ont présenté leurs projets déjà réalisés ou programmés. Toutes les présentations de projet sont publiées sur le site Internet de la réunion.

### Messages clés :

- Partout dans le monde, les commissions nationales ont connu des expériences diverses en cette période difficile causée par la pandémie qui a entraîné des pressions et des crises sur les gouvernements et l'économie.
- Néanmoins, malgré toutes les difficultés, les commissions nationales ont joué leur rôle crucial en contribuant à faire valoir la pertinence du mandat de l'UNESCO.
- Que ce soit par des expériences, des idées existantes ou novatrices, des liens existants ou la création de nouveaux réseaux, les commissions nationales ont su montrer l'intersectorialité à l'œuvre.